



communiqué du
MAIRE
ville d'Andrésy

GESTION DE LA CRISE DU CORONAVIRUS COVID-19

Depuis mardi 17 mars 2020 à 12h, conformément aux directives gouvernementales de confinement de la population, la Ville d'Andrésy a mis en place des mesures destinées à protéger les Andrésiens et les Agents de la ville contre la propagation du coronavirus Covid-19.

Les services de la ville sont fermés jusqu'à nouvel ordre. Néanmoins, **ils restent joignables aux heures d'ouverture au 01 39 27 11 00 (Hôtel de Ville), au 01 39 27 11 40 (Mairie annexe / Services Techniques), ainsi que par mail à covid19@andresy.com.** Une permanence téléphonique prendra en compte vos appels et vous orientera vers les services concernés, dans la mesure du possible. En cas de problème important et urgent que nous ne pourrions résoudre à distance, vous pourrez être reçu sur rendez-vous, si la réglementation Covid-19 le permet.

Pour limiter les contacts physiques tout en assurant la continuité du service public, **la Ville d'Andrésy encourage ses administrés à ne pas se déplacer et à privilégier les services en ligne via le site de la ville www.andresy.com, la correspondance numérique et les échanges téléphoniques.** Il est également possible de consulter le guide pratique de la ville en votre possession. Ce guide est aussi téléchargeable sur le site de la Ville.

Le site et les réseaux internet gérés par la Ville donnent aussi des informations à jour, notamment sur l'évolution de la crise et les consignes réglementaires qui nous sont transmises régulièrement par les Services de l'Etat et la Préfecture des Yvelines.

Concernant la continuité du service public, la Ville privilégie le télétravail quand cela est possible. Les déplacements professionnels de ses Agents sont autorisés quand ceux-ci ne peuvent pas être différés.

Les enfants des personnels de santé (catégories de personnels précisées par le Gouvernement) sont accueillis, pour les moins de 3 ans au Multi-Accueil « Les Oursons » et, pour les enfants en maternelle et élémentaire, en milieu scolaire (éducation nationale) et en milieu périscolaire (organisé par la Ville), y compris le mercredi. Des protections individuelles sont fournies aux Agents, dans le cadre des recommandations. La restauration est assurée par la Ville.

Les personnes isolées ou âgées ayant des difficultés à se déplacer sont informées par le CCAS des possibilités offertes par les commerces alimentaires. Les bâtiments municipaux dans lesquels travaillent les Agents, ou qui reçoivent quelques enfants (enfants des personnels de santé) font l'objet d'une attention particulière en matière d'entretien et de désinfection.

D'autre part, pendant la période de confinement, et jusqu'à nouvel ordre, **la réglementation concernant les stationnements est suspendue.**

Pour suivre les directives gouvernementales et préfectorales relatives au confinement à domicile, rappelons que **les déplacements ne sont possibles qu'avec une attestation de déplacement dérogatoire** (téléchargeable sur le site du Ministère de l'Intérieur www.interieur.gouv.fr et à imprimer) et une pièce d'identité.

Dans le cadre des mesures de confinement, beaucoup d'établissements publics sont fermés :

- la ville d'Andrésey a fermé l'accès à tous les Parcs et équipements sportifs et associatifs, sans exception,
- la Communauté Urbaine Grand Paris et Oise a fermé au public tous ses sites (y compris la piscine Sébastien Rouault à Andrésey) et une permanence téléphonique est en cours de mise en œuvre. Elle continue d'assurer les services de distribution de l'eau, d'assainissement et de collecte des déchets, mais les déchèteries sont fermées. En revanche, les travaux et entretien de voiries et d'espaces verts sont arrêtés.
- La Poste d'Andrésey est fermée. Les retraits d'argent et les services postaux sont assurés par les Bureaux de Poste de Chanteloup-les-Vignes et Conflans-Sainte-Honorine.



communiqué du
MAIRE
ville d'Andrésey

Mes chers Concitoyens Andrésiens,

Notre pays traverse une très grave crise sanitaire, que nous surmonterons grâce à l'engagement et au dévouement des personnels de santé, mais aussi grâce au comportement responsable sans faille de tous les Français.

Il est absolument impératif que chacune et chacun d'entre nous respecte scrupuleusement les consignes gouvernementales et préfectorales de confinement à domicile ainsi que les directives données par la Ville.

Continuez à appliquer rigoureusement et systématiquement les « gestes barrières » afin d'enrayer la progression du Covid-19. Je vous demande instamment de rester sereins et d'adopter un comportement civique irréprochable en cette période de crise. C'est seulement par une stricte discipline individuelle et collective que nous gagnerons la guerre contre le coronavirus Covid-19.

Je compte sur vous pour participer activement à ce combat que nous devons et que nous allons gagner tous ensemble !

Hugues Ribault
Maire d'Andrésey